

Bulletin municipal

n°564

Mai 2025

LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU



Médecin de garde : ☎ 15 **Pompiers :** ☎ 18 **Gendarmerie :** ☎ 17 **Urgences :** ☎ 112
Pharmacies de garde : appeler le 32 37, du samedi 19h au lundi 9h, ainsi que les nuits de la semaine.
Secours catholique : ☎ 06.87.12.70.81 ou 06.78.50.69.18 **Secours populaire :** 02.98.44.80.43
A.D.M.R de l'Iroise : Espace Clos Nevez, route de Plouzané à Saint-Renan. ☎ : 02.98.32.60.04. Antenne de Ploudalmézeau ☎ : 02.98.48.06.90.
Service Eau et Assainissement : pour toute demande concernant l'eau et l'assainissement, merci de prendre contact avec le service de la CCPI au 02.98.84.39.40.
SNSM : Bruno CHANTRY : 07.83.69.87.61 ou president.portsall@snsn.org **Urgences Secours en mer :** ☎196
Conciliateur de justice : Mr Prietz. Permanence tous les jeudis après-midi sur rendez-vous à la mairie de Ploudalmézeau. ☎ 02.98.48.10.48.
R.A.I.L EMPLOI-SERVICES : Service aux particuliers et mise à disposition de personnel auprès des entreprises et collectivités. Rue du Léon 29830 PLOUDALMÉZEAU. ☎ 02.98.48.01.68 et contact@rail-emploi-services.fr
F.N.A.T.H : (Association des accidentés de la vie) Permanences juridiques en mairie de Ploudalmézeau tous les 3^{èmes} mercredis du mois de 10 h à 12 h.
Antenne CLIC à la CCPI : Services à la personne pour les plus de 60 ans. Mme Patricia BOTTA MINGANT au 02.98.84.94.86.
Service Social Maritime :
Monsieur Jean-Baptiste DHERBECOURT, Assistant Social, pour le Service Sociale Maritime assure ses permanences auprès des marins du commerce et de la pêche tous les 3^{èmes} jeudis du mois à la mairie Annexe de PORTSALL, 5 Rue du Strejou 29830 PLOUDALMÉZEAU, **de 10h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30.** Rendez-vous et information au 02.98.43.44.93 ou brest@ssm-mer.fr **Pas de permanence au mois de décembre.**
Correspondants presse :
Ouest-France : Jean VANTALON 06.20.95.63.16 et jeanvantalon@gmail.com
Télégramme : Véronique FOLL, 07.61.38.73.97 verofoll0301@gmail.com

BAR TY LAMBAOL

**Concours de pétanque en tripléte le samedi 26 juillet. CHALLENGE FRANCOIS TREGUER.
Début des inscriptions à 13h45. Ouvert à tous. Venez nombreux !**

Travaux prévus en MAI

- Travaux d'enfouissement des lignes électriques à haute tension Route de la Plage. Des déviations seront mises en place. En ce qui concerne les tracés observés sur la Route de la Plage, plusieurs d'entre vous nous ayant interrogés, il s'agit du repérage de surface des réseaux souterrains dans le cadre de l'opération d'enfouissement de la ligne haute tension. Il n'y aura aucune intervention sur les revêtements de sol à ces endroits.
- Elagage de sécurité sur certaines portions de la commune, notamment aux carrefours. L'élagage général des talus sur la commune aura lieu au mois de septembre.
Pour la sécurité de tous, merci de respecter les signalisations mises en place aux abords de ces chantiers.

KITS D'ATTACHE POUR LES POUBELLES JAUNES

Nous vous rappelons que des kits d'attache pour maintenir les couvercles des poubelles jaunes sont disponibles gratuitement à la mairie de Lampaul-Ploudalmézeau. N'hésitez pas à venir en chercher !

LE DEPARTEMENT VOUS OFFRE UN KIT D'ECONOMIE D'EAU

Dans le cadre de son plan Finistère eau potable, le Département lance une opération soutenue par l'Agence de l'Eau, en offrant à tous les Finistériens un kit d'économie d'eau. Celui-ci est composé de : 3 réducteurs de débit pour robinets, 1 réducteur pour la douche. Très facile à installer, les réducteurs diminuent la consommation d'eau de 30 à 40 % en moyenne. Si vous n'êtes pas encore équipé, vous pouvez récupérer un kit en mairie. L'eau est précieuse, préservons-la ! Plus d'infos sur www.finistere.fr

MAIRIE / Horaires d'ouverture

Le lundi, jeudi et vendredi : De 9h à 12h30 et de 13h45 à 16h45. Le mercredi : De 9h à 12h30 et fermé l'après-midi. Fermeture : le mardi toute la journée.

Attention : la mairie sera fermée vendredi 30 mai toute la journée.

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez recevoir le bulletin municipal par mail. Merci de nous communiquer votre adresse internet au 02.98.48.11.28 ou par mail : mairie@lampaul-ploudalmezeau.bzh

QUALITE DES EAUX

Eau de consommation humaine : Prélèvement effectué le 22/04/2025 : eau d'alimentation conforme.

ETAT CIVIL

Avis de naissance :

- Bleuenn LAGATTU, fille de Samuel LAGATTU et de Sophie BOULINEAU, domiciliés 13 Kerrivinoc, née le 28 mars 2025 à Brest.

URBANISME

Avis favorable à une déclaration préalable :

- Mr CALVEZ Emmanuel, 22 route du Bourg, Clôture, portail et portillon, le 24 avril 2025.

- Mr BEGOC Yohann, 3 route du Ribl, Piscine hors-sol, le 07 mai 2025.

- Mr PRIGENT Bruno, 2 route de la Plage, Abri de jardin, le 19 mai 2025.

MESSE

A Lampaul-Ploudalmézeau : **le samedi 07 juin à 18h.**

ASSOCIATIONS LAMPAULAISES

FOYER RURAL

Lampaul en fête

Le Foyer Rural organise sa traditionnelle fête d'été, appelée "Lampaul en fête", **le dimanche 29 juin 2025**, à partir de midi à la salle communale.

Au menu, sont prévus un apéritif (offert) puis en entrée, un melon avec jambon de pays, suivi par une grillade et dessert.

Pour les volontaires, des parties de pétanque, avec tirage au sort ou une balade vers les dunes de Lampaul seront organisées dans l'après-midi.

Pour tarifs et inscriptions, voir le flyer joint au bulletin municipal.

Club « Fleur de l'Age »

Le mardi 13 mai, le club organisait son interclub dominos / pétanque de printemps. La météo n'a pas été favorable au jeu en extérieur. Quatre-vingt adhérents des clubs du secteur ont fait le déplacement. Les adhérents du club se sont bien distingués. Résultats :

En dominos : 1^{er} : Jacqueline Tanguy et Alice Bramoullé, 2^{ème} : Marie France Le Borgne et Yves Jaouen, 3^{ème} : Anne Lise Daouben et Marie Françoise Landuré, puis Robert Squiban et Joelle Saliou à la 8^{ème} place.

En Pétanque : 1er André Rioualen et Jean Yves Cong, 2^{ème} : Jean Paul Raguènes et Jean Jacques Guillemot, 3^{ème} Philippe Gallic et Yvon Le Goff.

Programme en juin :

- **Mercredi 4 juin** : Finale départementale de pétanque en triplette à St Renan, 128 triplettes masculines ou mixtes et 36 triplettes féminines sont attendues. Le club sera bien représenté par 1 triplette masculine, 2 triplettes mixtes et 1 triplette féminine.

- **Le vendredi 6 juin** : marche mensuelle interclubs à Lanrivoaré.

- **Le mercredi 11 juin** : fête de la détente et de l'amitié, des adhérents de Générations Mouvement du Finistère, à Ploudalmézeau. Entre 400 et 500 adhérents sont attendues pour cette journée de convivialité ponctuée par des jeux, visites, animations diverses.

- **Le 24 juin** : concours de dominos / pétanque à Tréouergat.

- **Jeudi 26 juin** : dernier délai pour l'inscription (auprès d'Odile ou André) à la fête de l'été des adhérents des clubs du secteur de Mouez, qui aura lieu à Plourin, le mercredi 16 juillet.

- **Jeudi 29 mai**, fête de l'Ascension...le club sera fermé. En contrepartie, les activités du club auront lieu **le mercredi 28 mai**

CHANT'OYAT

LES CONCERTS à L'EGLISE

Comme chaque année, Chant'Oyat organise des concerts à l'église Saint Pol Aurélien de Lampaul-Ploudalmézeau, dans le cadre **du festival d'été, en partenariat avec l'association « Eglises et Chapelles en Pays d'Iroise »**. Consultez le flyer ci-joint et conservez-le !

RUGBY CLUB DE L'HERMINE

Le Rugby Club de l'Hermine recrute des joueuses et joueurs dans toutes les catégories. Les licences sont gratuites pour tous les enfants de 3 à 14 ans. Alors n'hésitez pas à venir découvrir les joies de l'ovalie. Pour plus d'informations contactez-nous par mail : rugbyclubhermine@gmail.com

Le samedi 21 juin, le club organise sa traditionnelle **kermesse du rugby** au bourg de Lampaul-Ploudalmézeau. Départ des chars et de l'ensemble du cortège à 11h30 du club vers le bourg.

Sur le parking devant le bar Ty LAMBAOL vous trouverez des stands et diverses animations ainsi qu'une buvette et une restauration. Venez nombreux applaudir les enfants de l'école de rugby !!!!

GRAINS DE SABLE

Grains de sable, association nouvellement installée sur la commune, propose une découverte la nature toute l'année avec :

- **Le sac à dos « Sortir dehors »** composés de nombreux outils d'animation et d'exploration (loupe, aquakit, jumelle ...) pour partir à la découverte de petits bouts de nature (bord de mer, talus, rivière, bocage...). Un livret d'activités complète l'ensemble. Ces sacs à dos, gratuit pour les habitants de Lampaul, peuvent-être empruntés sur des périodes d'une à 3 semaines.

- **des livrets de découverte du bord de mer** sur les oiseaux « A tire d'aile 1 et 2 » et sur les animaux que l'on rencontre lors des pêches à pied « Quand la marée se retire 1 et 2 ». Ces 4 livres, sont disponibles à la bibliothèque. Vous les trouverez aussi dans les offices de tourisme. Pour en savoir plus : Contact : Grains de sable – 06 30 49 95 48 – <https://www.grainsdesable.infini.fr/>



Regards sur les libellules

C'est le printemps, l'Estran nature vous propose 4 fiches bien illustrées sur les libellules. A la fois, monstres des eaux douces et demoiselles volantes, vous pouvez les observer le long du Frouit ou du chemin des lavoirs... Ces fiches sont en téléchargement libre à cette

adresse : <https://estran.infini.fr>

INFORMATIONS LAMPAULAISES

PLAN CANICULE :

Comme tous les ans, sur les recommandations de l'INPES et du Ministère de la Santé, un plan canicule est mis en place **du 1^{er} juin au 31 août**. Les personnes âgées et vulnérables peuvent s'inscrire en mairie au 02.98.48.11.28.

RECENSEMENT NATIONAL

Tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois suivants, à la mairie, munis de leur pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

FRELON ASIATIQUE : CAMPAGNE DE DESTRUCTION

- Le signalement d'un nid de frelon asiatique est à faire auprès du référent local : M. Bernard HELIES. Modalités sur pays-iroise.bzh rubrique Environnement/Lutte contre le frelon asiatique

M. HELIES vous propose ses services pour la cueillette des essaims. Il peut également vous conseiller pour l'intervention sur les autres hyménoptères. Vous pouvez le contacter au : 02.98.48.05.22 ou au 06.63.37.48.05.

COMMUNIQUÉS Pays d'Iroise Communauté

NOUVEAU : abonnez-vous à la lettre d'info Pays d'Iroise Communauté !

En complément du mag Hirwazh, la Communauté de communes vous donne rendez-vous chaque mois dans votre boîte mail pour les actus du moment et des infos pratiques pour votre quotidien. Un bon plan à partager sans modération ! **Abonnement sur pays-iroise.bzh**.

Habitat : permanences gratuites des architectes du CAUE

Vous avez un projet de construction ? De réhabilitation ? De rénovation ? **Profitez des conseils d'un architecte du CAUE** (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) chaque 1^{er} jeudi du mois à la Communauté de communes du Pays d'Iroise ! Gratuit, sur rendez-vous. Prochaines permanences les 5 juin et 3 juillet. Prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la Communauté : 02 98 84 28 65. Infos et dates 2025 sur caue-finistere.fr.

Déchèteries : pour des aires de déchets verts exemplaires

15 000 tonnes de déchets végétaux sont déposées dans les déchèteries du Pays d'Iroise chaque année. Ils sont broyés et transformés en compost destiné à un usage agricole ou redistribué aux habitants. Merci de ne pas déposer les palettes, métaux, gravats qui endommagent le broyeur, et les plastiques qui, broyés en mélange, polluent les sols. Des bacs sont à disposition pour les sacs plastiques.

Déchèteries : dépôt des végétaux en caissons dédiés les jours de broyage

Pour que les opérations de broyage et d'évacuation des déchets verts se déroulent en toute sécurité, la placette des déchets verts est fermée aux usagers 1 jour par mois et des caissons sont mis en place pour le dépôt de vos végétaux. Fermetures en juin : Plougonvelin le 2 après-midi, Plouarzel le 4, Ploudalmézeau le 5, Plourin le 6.

Réduction des déchets : tous au compostage !

C'est le bon moment pour vous mettre au compostage, pour la tonte, le désherbage et les déchets de cuisine. Pays d'Iroise Communauté propose des composteurs à prix aidé (30 €). PVC recyclé 340 L ou bois 300 L. Nouveau : modèle bois 150 L, idéal pour personne seule et/ou pour un tout petit jardin. Distribution le vendredi de 16h30 à 18h30 à Lanrivoaré. Inscription sur www.pays-iroise.bzh ou au 06 99 64 63 66.

Déchets : halte aux emballages en sac dans les bacs jaunes !

Depuis mars, une benne de collecte est équipée d'une caméra qui détecte les déchets indésirables présents dans les bacs jaunes. Les erreurs les plus fréquentes sont les emballages déposés en sac. La consigne : ne déposer que des emballages en vrac. La qualité du tri s'est grandement améliorée depuis deux mois, le Pays d'Iroise est en 2^e position des collectivités du Finistère Nord. Bravo pour vos efforts !

Déchets : prélèvement de la redevance différé

En raison d'un retard de l'éditeur de logiciel, le prélèvement de mars a été effectué fin avril-début mai. Les suivants auront lieu ce début juin puis en septembre et novembre. Veuillez nous excuser pour ce désagrément.

Petite enfance : réunions d'information sur le calcul des congés payés de votre assistant maternel

Que vous soyez parent-employeur ou assistant maternel, le Relais Petite Enfance du Pays d'Iroise vous accompagne pour cette étape dont l'échéance approche. Les animatrices sont à votre écoute par téléphone ou en rendez-vous individuel (coordonnées sur pays-iroise.bzh) et proposent des réunions collectives d'1h30 à Saint Renan (espace Racine) le mardi 03/06 à 18h, le vendredi 13/06 à 16h30 et le jeudi 19/06 à 18h30. Sur inscription à rpam.centre@ccpi.bzh.

Santé : consultations gratuites de tabacologie

Vous souhaitez arrêter ou diminuer votre consommation de tabac ? Des **consultations de tabacologie** ont lieu chaque 1^e vendredi du mois : au Conquet, parvis mairie, 9h-12h, et à Ploudalmézeau, salle Clés des champs (place au blé), 13h30-16h30. Inscriptions : 02 98 84 94 86 / social@ccpi.bzh . Infos sur pays-iroise.bzh et soutien sur tabac-info-service.fr , groupes Facebook [Les bretons #MoisSansTabac](https://www.facebook.com/Les-bretons-MoisSansTabac).

Maison de l'Emploi

- Atelier **CMA** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) : le 10/06 de 9h à 11h30
- Permanence de **l'ADMR** : le 11/06, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, Job dating, présentation des métiers et des postes à pourvoir
- Permanence de **l'ADIE** (création d'entreprise) : le 19/06, le matin sur RDV
Infos : maison.emploi@ccpi.bzh / 02 98 32 47 80

Nautisme en Pays d'Iroise : la saison démarre !

- Centre nautique Plougonvelin : location samedi et cours particuliers sur réservation (02 98 48 35 10) jeudi, vendredi et samedi. Infos : location.plougonvelin@ccpi.bzh ou nautisme.pays-iroise.bzh.

- **7 juin - Gliss'n Zik** : baptêmes gratuits, 14h-17h, port de Portsall, Ploudalmézeau. Concert, stand vélo, pirogue, catamaran, caravelle, kayak, paddle, aviron, wingfoil. Inscription sur place.

- **Du 30 juin au 29 août - Stages adulte/enfant** (Plougonvelin, Portsall, Plouarzel et Landunvez) : optimist, planche à voile, funboat, catamaran, wingfoil, aviron, kayak et paddle. Infos et inscriptions : nautisme.pays-iroise.bzh, npi@ccpi.bzh, 02 98 32 37 80.

- **Balade canoë** « Au fil de l'Aber Ildut » à Lanildut : Yann Ragueneau, Wild Wata, wild.wata@gmail.com, 06 68 09 99 80. wildwata.com.

Ecole de musique d'Iroise : agenda du mois

- **Dès le 1^{er} juin** : réinscriptions sur l'extranet élève et nouvelles inscriptions sur musique.pays-iroise.bzh ou 02 98 32 97 85, musique@ccpi.bzh.

- **7 juin - Gliss'n Zik** : 14h-17h, port de Portsall, Ploudalmézeau, concerts pop-rock

- **11 juin - Mini concert** : 17h, place du vieux marché, Saint Renan

- **14 juin - La musique est dans la rue** : 11h, place Saint Antoine, Saint Renan

- **14 juin - Concert de fin d'année** : 18h30, Lez Kelenn, Brélès

- **20 juin - Le marathon des Orchestres à l'école** : 17h15 Locmaria-Plouzané, 17h30 Plouarzel, 18h15 Brélès / **Fête de la musique** : 17h, Locmaria-Plouzané

- **21 Juin - Fête de la musique** : 17h, Le Conquet et Plougonvelin

- **23 juin - Audition piano, percussions, trompette** : 17h30, Kéraudy, Plougonvelin / **Chant chorale et cordes** : 19h30, Eglise, Ploumoguier

- **24 juin - Audition guitare** : 17h30, Kéraudy, Plougonvelin

- **26 juin - Opéra pour enfant** : 18h, Espace culturel, Saint Renan

- **27 juin - Audition piano et saxophone** : 19h30, L'Amphi, Saint Renan

- **28 juin - Concert de fin d'année tous ensemble** : 20h30, Ti lanvenec, Locmaria-Plouzané

Infos : nathalie.leflem@ccpi.bzh ou au 02 98 32 97 85.

INFORMATIONS DIVERSES

TRANSPORT SCOLAIRE « BREIZH GO » 2025/2026

L'inscription au transport scolaire sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) ouvrira **le 2 juin 2025**. Cette inscription se déroulera en ligne sur breizhgo.bzh. La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée au **17 juillet 2025**. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 40 € par famille sera appliquée.

Tarif : augmentation de 10 € décidée par le Conseil Régional. La participation familiale s'élèvera désormais à 130 €. Vous retrouverez le détail de la nouvelle tarification sur la page BreizhGo dédiée.

La carte KorriGo, qui est valable 7 ans, permet aux élèves d'emprunter leur transport pour rejoindre leurs établissements scolaires. Elle doit donc **impérativement être conservée** pour la prochaine rentrée scolaire.

ALCOOL-ASSISTANCE PLOUVIEN-PLOUDALMEZEAU :

Prochaine réunion mensuelle, le **vendredi 13 Juin à 20h30** à la Halle Multifonctions à PLOUDALMÉZEAU. Thème : L'importance de l'Entourage. Réunion ouverte à tous. Renseignements : 06 83 26 51 91

Permanence : Tous les samedis de 10h à 12h. Espace de Vie Sociale à Plouguerneau

SPECTACLE CHATEAU DE KERGROADEZ :

Saviez-vous que le Château de Kergroadez abrite nos personnages de conte préférés ? Venez les rejoindre à l'occasion d'une balade son et lumières, **vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 juillet**. Pour que la fête soit la plus réussie, l'association Les Tan Tad de Kergroadez recherche des personnes souhaitant s'investir dans ce projet. Tous les âges, toutes les compétences sont bienvenues : acteurs, figurants, logistique, restauration, service, accueil, costumes, décors etc... Si vous êtes tentés par cette belle aventure ludique et interactive, nous serions ravis de vous en présenter les contours. Contact au 06 30 95 93 01.

FETE DE LA MUSIQUE / LANILDUT :

La fête de la musique de Lanildut aura lieu **le samedi 21 juin** de 18h à minuit dans l'Anse Saint Gildas. En première partie de soirée, vous pourrez découvrir la Chorale de l'école de Lanildut, le groupe de percussions africaines Topitipa et la Chorale Roc'h Melen.

Puis à partir de 20h, deux groupes se produiront : ABERzik », de Lannilis, qui propose des variétés françaises et internationales et T-ranga, groupe brestois sénégal-breton dont la musique est un mélange de Rock/Afro/Reggae. Venez faire la Fête en Musique ! Entrée gratuite, restauration et buvette sur place.

MAISON FAMILIALE DE SAINT-RENAN :

La Maison Familiale de St Renan, 4 route du Mengleuz, organise des PORTES OUVERTES le **vendredi 27 juin** (17-20 heures) pour présenter au public les formations scolaires et en apprentissage : 4^e – 3^e – CAPA SAPVER (services aux personnes et vente en espace rural) – BAC PRO SAPAT (services aux personnes et animation dans les territoires). Scolarité en alternance : 50 % en entreprise - 50 % à la MFR. Découvrez nos actualités sur INSTAGRAM - site : www.mfr-strenan.com. Rdv d'inscription possibles sur appel téléphonique.

ANNONCE

- Le GAEC Au bon Foin vous propose de la viande de bœuf ou de veau Angus, en colis ou à la pièce. Uniquement sur commande à Dominique 06.61.71.25.13 ou aubonfoin@gmail.com / GAEC Au Bon Foin, Kergroas 29830 LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU.

- Je vous propose mes services de « Pet sitter » sur la commune de Lampaul-Ploudalmézeau. Je suis une jeune fille, dynamique, ponctuelle et qui aime les animaux. Je suis disponible les semaines paires. Contact : 06.70.08.54.81

- Océane, 17 ans, vous propose de garder vos enfants le week-end, soirée ou vacances scolaires à votre domicile, ainsi que vos animaux : contact : 06.60.50.32.65

- Chloé, 16 ans, vous propose ses services pour garder vos enfants de 2 à 11 ans, le week-end, les vacances scolaires, ou pour vos cérémonies. Tél : 06.61.86.44.27.



TRANSITIONS N° 10



Préserveons la vie dans nos lavoirs et fontaines

Les lavoirs, fontaines, abreuvoirs et autres petits points d'eau anciens font partie de notre patrimoine, mais aussi de l'écosystème local.

Beaucoup pensent bien faire en les nettoyant au printemps ou en été, pour des raisons esthétiques ou d'entretien. Pourtant, cette pratique est très néfaste pour la faune et la flore.

Au printemps et en été, ces points d'eau deviennent des zones de reproduction pour de nombreuses espèces :

- Par exemple, les grenouilles, les tritons, les libellules ou encore les insectes aquatiques y pondent leurs œufs. Leurs larves se développent dans l'eau pendant plusieurs semaines, parfois plusieurs mois. Certaines espèces sont même protégées par la loi, comme le triton crêté.
- Les larves se réfugient préférentiellement dans les algues. Nettoyer un bassin à cette période revient souvent à **détruire des centaines de vies en développement**.
- Les micro-organismes, les algues et les plantes aquatiques qui se développent alors jouent un **rôle essentiel dans la filtration de l'eau** et dans l'alimentation des espèces.

Ainsi, en intervenant au mauvais moment, on **perturbe non seulement la reproduction, mais aussi l'équilibre global** du milieu.

De plus, les petits bassins d'eau stagnante peuvent servir de **refuge en période de sécheresse** pour de nombreux animaux : oiseaux, hérissons, amphibiens, abeilles, etc. En supprimant ces zones ou en vidant l'eau au cœur de l'été, **on réduit leurs chances de survie**.

Il est donc **fortement recommandé de différer tout nettoyage à l'automne, entre octobre et février, période où la vie aquatique est au repos**.

Enfin, il ne s'agit pas d'interdire tout entretien, mais de le faire de manière raisonnée et respectueuse du vivant.

Un lavoir un peu envahi de végétation n'est pas un problème, c'est même un signe de bonne santé écologique !



Le hérisson : un petit mammifère précieux

Le hérisson d'Europe est un petit mammifère nocturne, insectivore et solitaire. Autrefois très présent dans les jardins, les haies ou les lisières de forêt, **il joue un rôle important dans la régulation des insectes**.

Le hérisson sort la nuit. Grâce à son odorat très développé, il repère sa nourriture : vers de terre, limaces, insectes, escargots, parfois des fruits tombés. Malgré sa démarche un peu lente, il peut parcourir jusqu'à 3 kilomètres par nuit en quête de nourriture.

La reproduction se déroule entre avril et septembre. Le mâle séduit la femelle en tournant autour d'elle, parfois pendant des heures. Au bout de 35 jours, la femelle met bas. Elle donne naissance à 2 à 7 petits. Les hérissonneaux naissent sans piquants visibles et aveugles, mais ils se développent en 4 semaines. Pendant cette période, toute perturbation peut mettre la portée en danger, car la mère peut les abandonner.

Dès que les températures baissent et que la nourriture devient rare, **le hérisson entre en hibernation**. Il construit un nid isolé avec des feuilles, souvent caché sous une haie ou un tas de bois. Pendant plusieurs mois, il ralentit son métabolisme : sa température corporelle chute, son cœur bat plus lentement, et il dort profondément jusqu'au printemps.

Le hérisson est aujourd'hui menacé, principalement à cause de l'activité humaine. Le trafic routier est l'un des principaux dangers : en cas de peur, il se met en boule, un réflexe efficace contre un prédateur naturel, mais inutile face à une voiture. Les tondeuses et les produits chimiques représentent également de sérieux risques.

Le hérisson est un allié précieux pour nos jardins et en respectant ces quelques précautions chacun peut contribuer à le protéger :

- Les jardins avec des haies, des tas de feuilles ou de bois, lui fournissent abris et nourriture.
- L'absence de pesticides permet à ses proies de se maintenir et réduit les risques d'empoisonnement.
- Des passages entre les jardins, comme de petits trous dans les clôtures, lui permettent de circuler librement.



Et si on adoptait le slow-tourisme cet été ?

Pourquoi ne pas laisser de côté le stress des trajets rapides, des circuits touristiques classiques, et optez pour un **voyage plus calme, plus respectueux et plus authentique** ?

Le slow tourisme c'est **prendre le temps de découvrir des destinations moins fréquentées** et d'explorer un territoire, de rencontrer ses habitants, de découvrir sa culture et son histoire à travers des activités simples : randonnées à pied ou à vélo, dégustation de produits locaux, visites de petits artisans.

En choisissant de voyager lentement, vous réduisez votre empreinte carbone.

Le slow tourisme encourage les moyens de transport doux : à pied, à vélo, en train ou en bus local, loin des avions et des voitures polluantes.

Ce mode de voyage permet de préserver les paysages, de respecter la nature et de **contribuer à la protection des écosystèmes tout en soutenant un tourisme plus responsable.**

Vous pourrez aussi **soutenir directement les petites entreprises locales.**

En séjournant dans des chambres d'hôtes, en mangeant dans des restaurants locaux, en achetant des produits artisanaux, vous contribuez à l'économie de la région.

C'est l'opportunité de vivre un voyage riche tout en prenant soin de notre planète.



Des actions au service de tous

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public qui a pour mission principale de protéger, restaurer et faire connaître la biodiversité s. Dans un contexte de crise écologique mondiale, son rôle est crucial pour tous, car préserver la biodiversité, c'est préserver nos conditions de vie.

L'OFB agit en faveur de la préservation des espèces animales et végétales.

Par exemple, il soutient des programmes de protection pour les pollinisateurs sauvages, comme les abeilles ou les bourdons, dont dépend plus de 75 % de la production alimentaire mondiale.

L'organisme s'investit aussi **dans la restauration des habitats naturels** : zones humides, prairies, forêts, cours d'eau... Ces écosystèmes sont indispensables pour réguler le climat, stocker du carbone, filtrer l'eau ou encore héberger la faune sauvage.

L'OFB joue un rôle central dans **la gestion durable des milieux aquatiques.** En France, 1 rivière sur 2 est dégradée, et la pollution de l'eau affecte à la fois la biodiversité, la santé humaine et l'agriculture.

L'OFB travaille aux côtés des agences de l'eau pour surveiller, alerter et proposer des solutions concrètes : limitation des polluants, restauration des berges, réintroduction de plantes filtrantes, etc.

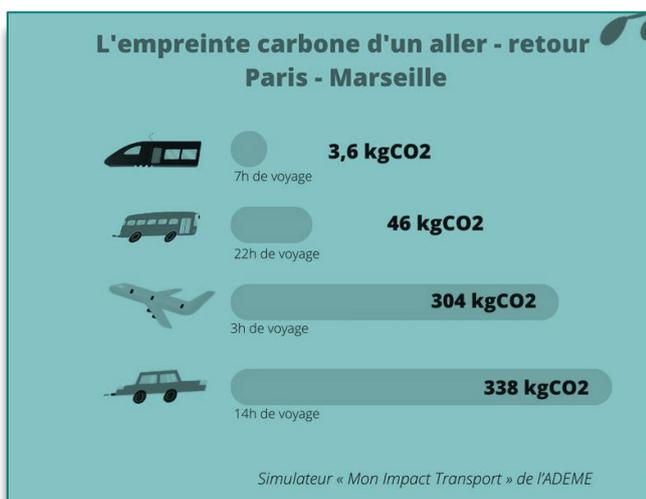
L'une des missions de l'OFB est aussi **d'assurer une police de l'environnement.**

Les agents sur le terrain veillent à l'application des lois relatives à la chasse, à la pêche, aux espèces protégées ou à la pollution. Ils peuvent mener des enquêtes, et, surtout, jouer un rôle de prévention auprès de tous.

Protéger la biodiversité ne se fait pas seul !

Cela passe aussi par la formation que l'OFB dispense aux acteurs de terrain pour qu'ils adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement et par des campagnes de sensibilisation du grand public.

Ainsi, chacun peut agir, même à son échelle, pour préserver la nature !



CONTACTS

Des remarques, suggestions, demandes ?

N'hésitez pas à envoyer un courriel à travaux@lampaul-ploudalmezeau.bzh ou à contacter la mairie qui transmettra.



CONCERTS ÉTÉ 2025

ÉGLISE SAINT POL AURÉLIEN



Mardi 8 juillet à 20h30

Ensemble En Roues Libres (hautbois, violon alto, violoncelle)

Vendredi 18 juillet à 20h30

Tidiane Dia, joueur de kora

Dimanche 10 août à 20h30

Iroise en chœurs : Ensemble Viva Voce

Samedi 23 août à 20h30

Ensemble « A Cinq Voici » (Répertoire vocal des compositeurs anglais du début du XXème siècle).

En partenariat avec

EGLISES ET CHAPELLES EN PAYS D'IROISE



CONCERTS ÉTÉ 2025

ÉGLISE SAINT POL AURÉLIEN



Mardi 8 juillet à 20h30

Ensemble En Roues Libres (hautbois, violon alto, violoncelle)

Vendredi 18 juillet à 20h30

Tidiane Dia, joueur de kora

Dimanche 10 août à 20h30

Iroise en chœurs : Ensemble Viva Voce

Samedi 23 août à 20h30

Ensemble « A Cinq Voici » (Répertoire vocal des compositeurs anglais du début du XXème siècle).

En partenariat avec

EGLISES ET CHAPELLES EN PAYS D'IROISE

Commune de LAMPAUL-LOUDALMEZEAU-FINISTERE

Séance du 03 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne Apprioual, Maire.

PRESENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Caroline Calvez qui a donné pouvoir à Mme Anne Apprioual

Mme Brigitte Gallic qui a donné pouvoir à M Jean-Luc Roué

Mme Sandrine Tolmer qui a donné pouvoir à Mme Jeannine Marty

Absente : Mme Armelle Kernéis

Mme Jeannine Marty a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : **Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) :**

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts) = **1 110 728 €**

Conformément aux textes applicables, il est possible au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 277 682 €, soit 25% de 1 110 728 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Libellé nature	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	20 000 €
2031	Frais d'étude	15 000 €
205	Concessions et droits similaires, logiciels	5 000 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	13 000 €
21838	Autre matériel informatique	5 000 €
21748	Autre matériel de bureau mobiliers	5 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	7 000 €
2313	Constructions (en cours)	2 000 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	5 000 €
Total	(Inférieur au plafond autorisé de 277 682 €)	40 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée,

- Adopte cette proposition.

OBJET : Géoréférencement des réseaux d'éclairage public

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1er juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1er janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.

- 1er janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Géo-référencement..... 3 000,00 € HT

Soit un total de..... 3 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 2 100,00 €

⇒ Financement de la commune :

- Géo-référencement 900,00 €

Soit un total de..... 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- ◆ Accepte que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF,
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 900,00 €,
- ◆ Autorise Mme le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

OBJET : R.H : prévoyance santé : participation employeur

Il est proposé une réévaluation du montant de la participation EMPLOYEUR à la prévoyance santé des agents suite à l'adhésion au contrat groupe du CDG 29 au 01/01/2025 portant une hausse de 15,6% pour les agents (garanties de base et décès). Une prise en charge de 55 % de la cotisation pour les agents de catégorie C et 40 % pour les autres catégories (garanties de base et décès prises en compte) est proposée.

Avis favorable de la commission des finances réunie le 27 janvier 2025. La prise en charge rétroactive depuis janvier 2025 est demandée.

Cette proposition va être soumise pour avis au prochain CST du CDG 29 du 1^{er} avril 2025. Le Conseil Municipal sera ensuite invité à entériner cette proposition par une délibération.

OBJET : Association Ener'gence – Renouvellement de la convention

L'agence locale de l'Energie et du climat du pays de Brest a pour objectif d'aider les adhérents à mieux maîtriser leurs consommations d'eau et d'énergie et développe depuis 1998 le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP). Cette démarche consiste à mutualiser et partager entre toutes les collectivités adhérentes les informations et les retours d'expériences des membres de l'association.

La convention qui lie la collectivité et l'association arrive à échéance le 31/12/2024. Il est proposé de la renouveler pour une durée de trois ans.

En 2025, l'adhésion au CEP s'élève à **1,54 €/an/habitant** net de taxes. Compte tenu du financement ADEME-REGION en 2025, une remise de 0.05 € sera appliquée lors de l'appel à cotisation, soit 1.49 €/habitant. La cotisation de la commune de LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU, en 2025, s'élèvera à **1 229.25 €** (825 habitants/recensement Insee 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la commune à l'association Ener'gence à compter du 01/01/2025 pour une durée de 3 ans, dans les conditions définies dans le projet de convention ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir dans sa mise en œuvre,
- de désigner :
 - l'adjoint en charge des travaux en qualité d'élu « responsable énergie » ; il sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention ;
 - l'agent technique travaillant à temps plein sur la commune en qualité de référent technique ;
 - la secrétaire générale en qualité de référent administratif ; elle assurera la transmission des informations nécessaires à la mission (factures d'eau et d'énergie, plans, plannings d'utilisation...).

OBJET : Le Foyer Rural Isolation thermique et rénovation

La rénovation énergétique et le réaménagement intérieur du bâtiment communal Foyer rural d'une superficie de 428 m², a été le grand projet de l'année 2024 au niveau des études, des diagnostics, des consultations et des discussions avec l'architecte et le SDIS. En périmètre des bâtiments de France, nous n'avons pas l'autorisation de le démolir. En phase d'avant-projet, Les associations ont été invitées à prendre connaissance des diagnostics et des premiers plans. Depuis 2017, le bâtiment est suivi par Ener'gence et étudié à la loupe en termes de consommation d'énergie. Classé en ERP2, il était déjà soumis à visite périodique du SDIS. Nous avons anticipé sur l'obligation PMR et nous avons prévu une extension à cet effet.

Cependant, le travail d'élaboration a duré quatre mois avec plusieurs réunions et visites avec le SDIS, qui nous a accompagnés sur la finalisation du projet. Les étages seront différenciés et rentreront dans la catégorie Habitation Collective. Les modifications impactent l'aménagement et rendront l'occupation plus pertinente. Nous pourrons

accueillir des randonneurs mais également des saisonniers car la distribution des pièces est compartimentée en petits appartements. Le permis est déposé. Nous rentreront bientôt en phase d'appel d'offres. Nous avons déposé un dossier de subvention pour la dotation de DETR.

Avis favorable du conseil municipal qui souligne la complexité du projet mais également la valorisation du bâtiment à terme.

OBJET : Société de Chasse Pen Ar Bed / Renouvellement du bail de chasse/ location des Dunes de Lampaul-Ploudalmézeau

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée, d'un courrier de M. Joseph Podeur, responsable des baux de chasse de la société « Pen Ar Bed », dans lequel, il propose de renouveler le bail de chasse, pour la location des dunes de Lampaul-Ploudalmézeau, d'une surface de 60 HA pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 01/01/2024 moyennant un fermage annuel de 1.30 €/HA soit 78 €. Les modalités et zones de chasse déterminées restent identiques à la convention initiale.

Plusieurs interrogations sont soulevées, concernant les jours de chasse, le périmètre et les zones de chasse établies. Les jours de chasse notamment ne font pas consensus. Le matin du mercredi, samedi et dimanche sont des jours pour les promeneurs et les enfants. Le jeudi n'est pas relevé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal demande que les jours, les dates et les horaires de chasse soient publiés dans le bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, par 8 voix pour, 2 contre (Jeannine Marty et Brigitte Gallic) et 1 abstention (Sébastien Bellec),

- accepte de renouveler le bail de chasse avec la société de chasse « Pen Ar Bed » à compter du 01/01/2024 pour une période de trois selon les modalités de la convention initiale et autorise Madame le Maire à le signer.

Remarque :

Mme Jeannine Marty sollicite une consultation auprès de la population sur cette convention avec la société de chasse Pen Ar Bed.

Commune de LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU-FINISTERE

Séance du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne Apprioual, Maire.

PRESENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Jeannine Marty qui a donné pouvoir à Mme Sandrine Tolmer

Absente : Mme Armelle Kernéis

Mme Sandra Roudaut a été nommée secrétaire de séance

Budget Commune - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2024-07-01 en date du 2 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024, pour les budgets principal et annexes de la collectivité.

Elle rappelle que la mise en place du CFU vise à :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'imposition, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

M Jean-Luc ROUE, adjoint aux Finances présente à l'Assemblée le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune. Les résultats s'établissent comme suit :

	REALISATIONS		
	Section D'investissement	Section De fonctionnement	TOTAL
Dépenses de l'exercice	469 894.30 €	564 288.48 €	1 034 182.78 €
Recettes de l'exercice	267 146.05 €	672 891.63 €	940 037.68 €
→ Résultat de l'exercice	-202 748.25 €	108 603.15 €	-94 145.10 €
Résultat antérieur reporté	529 920.94 €	40 000.00 €	569 920.94 €
→ Résultat de clôture	327 172.69 €	148 603.15 €	475 775.84 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle et confie la présidence à Madame Brigitte Gallic, première adjointe, pour la mise au vote du compte financier unique 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29, L.2121-31,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-03-06 du 10 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-07-01 en date du 2 décembre 2024 approuvant la mise en œuvre du compte financier unique à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024,

Entendu la présentation du compte financier unique 2024,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Approuver** le compte financier unique 2024 du budget de la commune tel que présenté,
- **Autoriser** Madame le Maire à effectuer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Budget annexe Camping - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2024-07-01 en date du 2 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024, pour les budgets principal et annexes de la collectivité.

Elle rappelle que la mise en place du CFU vise à :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'imposition, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

M Jean-Luc ROUE, adjoint aux Finances présente à l'Assemblée le compte financier unique 2024 du budget annexe Camping de la commune. Les résultats s'établissent comme suit :

	REALISATIONS		
	Section D'investissement	Section De fonctionnement	TOTAL
Dépenses de l'exercice	91 549.46 €	45 388.52 €	136 937.98 €
Recettes de l'exercice	213 689.82 €	59 596.02 €	273 285.84 €
→ Résultat de l'exercice	122 140.36 €	14 207.50 €	136 347.86 €
Résultat antérieur reporté	-111 964.11 €	0.0 €	-111 964.11 €
→ Résultat de clôture	10 176.25 €	14 207.50 €	24 383.75 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle et confie la présidence à Madame Brigitte Gallic, première adjointe, pour la mise au vote du compte financier unique 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29, L.2121-31,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-03-07 du 10 avril 2024 approuvant le budget annexe camping de l'exercice 2024,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-07-01 en date du 2 décembre 2024 approuvant la mise en œuvre du compte financier unique à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024,

Entendu la présentation du compte financier unique 2024,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Approuver** le compte financier unique 2024 du budget annexe camping tel que présenté,
- **Autoriser** Madame le Maire à effectuer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Budget annexe Lotissement Pen Ar Guéar II - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2024-07-01 en date du 2 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024, pour les budgets principal et annexes de la collectivité.

Elle rappelle que la mise en place du CFU vise à :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'imposition, bilan et compte de résultat synthétiques) ;

- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

M Jean-Luc ROUE, adjoint aux Finances présente à l'Assemblée le compte financier unique 2024 du budget annexe Lotissement de Pen Ar Guéar II, de la commune. Les résultats s'établissent comme suit :

	REALISATIONS		
	Section D'investissement	Section De fonctionnement	TOTAL
Dépenses de l'exercice	0 €	148 988.57 €	148 988.57 €
Recettes de l'exercice	200 000.00 €	131 054.42 €	331 054.42 €
→ Résultat de l'exercice	200 000.00 €	-17 934.15 €	182 065.85 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
→ Résultat de clôture	200 000.00 €	-17 934.15 €	182 065.85 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle et confie la présidence à Madame Brigitte Gallic, première adjointe, pour la mise au vote du compte financier unique 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29, L.2121-31, Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-03-08 du 10 avril 2024 approuvant le budget annexe Lotissement de Pen Ar Guéar II, de l'exercice 2024,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-07-01 en date du 2 décembre 2024 approuvant la mise en œuvre du compte financier unique à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024,

Entendu la présentation du compte financier unique 2024,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Approuver** le compte financier unique 2024 du budget annexe Lotissement Pen Ar Guéar II tel que présenté,
- **Autoriser** Madame le Maire à effectuer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

OBJET : Réhabilitation et rénovation du bâtiment foyer rural : contrat de maîtrise d'œuvre : avenant n°1.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération relative à la réhabilitation et rénovation du bâtiment Foyer Rural a été confiée au cabinet d'architecture, Terre d'Architecture du Relecq-Kerhuon associé à deux co-traitants, le bureau Synapse de Saint-Renan (Maîtrise d'œuvre) et le bureau d'étude thermique An Héol Energie de Brest pour un montant total de 38 700 € HT.

Elle explique que la modification de certaines prestations dans la mission de maîtrise d'œuvre est rendue nécessaire par les préconisations et ajustements imposés par le SDIS29 dans le permis de construire.

Le présent avenant s'établit comme suit :

Prestation	Terre d'architecture	Synapse	An Héol Energie
Phase AVP + PRO avenant	3 520.00 € HT	0.00 €	1 800.00 € HT

Montant total de l'avenant : 5 320.00 € HT

Nouveau montant du contrat : 44 020.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

-Approuve l'avenant n ° 1 tel que présenté ci-dessus d'un montant total de 5 320.00 € HT

-Autorise Madame le Maire à signer le contrat relatif à cet avenant concernant la mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet d'Architecture « Terre d'Architecture » pour la rénovation du bâtiment Foyer Rural.

OBJET : Réhabilitation et rénovation du bâtiment foyer rural : lancement de la consultation d'appel d'offres.

Mme le Maire rappelle que le projet de réhabilitation et de rénovation du bâtiment Foyer Rural, est le fruit d'une réflexion approfondie et d'un travail d'élaboration important et complexe.

Ce projet a nécessité des modifications préconisées par le SDIS 29 pour garantir son adéquation avec les normes de sécurité et de prévention des risques. Ces éléments sont indispensables pour assurer la protection des personnes et des biens.

Ces modifications impactent l'aménagement et vont rendre l'occupation plus pertinente. Le projet est maintenant finalisé et le permis de construire est déposé.

Par délibération, en date du 16 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé cette opération.

Le coût estimatif du marché de travaux hors options s'élève à : 807 200.00 € HT.

A ce jour, le pourcentage des différentes subventions prévues s'élève à hauteur de 75 % (Etat, Région, Département, Pays d'Iroise Communauté).

Mme le Maire sollicite l'avis de l'assemblée et propose de lancer la phase d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve et autorise Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée ouverte pour les travaux relatifs à la réhabilitation et à la rénovation du bâtiment Foyer Rural.

OBJET : Opération entrée de bourg /route de Ploudalmézeau / Finistère Habitat / 10 logements : cession /mise à disposition du terrain.

Exposé,

Madame le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser une opération de construction d'habitat en densification sur un bien en état d'abandon, en entrée de bourg, route de Ploudalmézeau.

Pour mener à bien ce projet, la commune de Lampaul-Ploudalmézeau a fait appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, en signant une convention opérationnelle d'action foncière, le 07 novembre 2016.

Mme le Maire précise que dans cette convention avec l'EPF, la collectivité s'est engagée à respecter un critère lié au logement visant à la réalisation de 20 % minimum de logements locatifs sociaux.

Pour procéder au portage foncier convenu, les parcelles cadastrées ZB n° 124/127 ainsi que les parcelles cadastrées ZB n° 107/108/115/116 pour une surface totale de 2950 m² ont fait l'objet d'une acquisition par l'EPF, respectivement en 2019 et 2023.

Par délibération en date du 5 février 2024, la commune de Lampaul-Ploudalmézeau a décidé de racheter l'ensemble du foncier précité à L'EPF. (Acte notarié en date du 31/10/2024).

Mme le Maire rappelle que la commune a fait le choix de réaliser un programme d'habitat en constructions neuves à l'entrée de bourg avec le bailleur social, Finistère Habitat. L'opération comporte un macro-lot pour la réalisation de dix petites maisons T3 et T4 avec petit jardin et de deux petits lots que la commune conserve pour son propre compte.

Ce programme vise à faire face à une pénurie de logements abordables, à dynamiser la population en attirant de nouvelles familles et jeunes actifs contribuant ainsi à la revitalisation de la commune. En anticipant les besoins en logement, la commune se positionne comme un acteur proactif dans le développement urbain.

Par délibération n° 2023-06-06 du 13 novembre 2023, le conseil municipal a accepté l'offre de Finistère Habitat précisant les modalités d'intervention et les dispositions financières entre la commune et Finistère Habitat. Il était convenu que le bailleur achète le terrain pour la réalisation des 10 logements sociaux pour la somme de 45 000 € TTC.

Par un courrier, en date du 27 janvier 2025, Finistère Habitat a informé la commune que l'équilibre financier de l'opération reste difficile malgré la participation significative de Finistère Habitat en fonds propres et la contribution du Conseil Départemental.

Aussi, l'organisme bailleur sollicite la commune pour une cession du foncier à l'euro symbolique afin de permettre un bilan financier équilibré de l'opération à même de lancer les travaux.

Vu la délibération en date du 13 novembre 2023, approuvant l'opération foncière de Finistère Habitat pour la réalisation de 10 logements sociaux sur la commune

Vu la demande d'acquisition formulée par Finistère Habitat, en date du 27 janvier 2025, pour une cession du foncier à l'euro symbolique

Considérant que les parcelles destinées à l'opération d'habitat social appartiennent au domaine privé de la commune,

Considérant que l'intérêt général lié à cette vente à l'euro symbolique est suffisant,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 mars 2025,

Vu l'arrêté en date du 10 juin 2024 accordant le permis de construire n° PC0290992300010 à Finistère Habitat pour la construction de 10 maisons de type T3 et T4 de plain-pied ou en R+1,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide,

- d'annuler le prix d'achat du terrain initialement fixé dans la délibération du 13 novembre 2023 en remplaçant et en fixant le prix de cession du foncier dédié à l'opération de Finistère Habitat, à l'euro symbolique.

- de dire que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre relatifs à la division de l'emprise à céder ainsi que les frais et honoraires afférents à l'acte notarié.

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir ainsi que tout autre document ou toute pièce relative à ce dossier.

- autorise Finistère Habitat à démarrer les travaux de cette opération de 10 logements sur la commune de Lampaul-Ploudalmézeau

- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Opération entrée de bourg /route de Ploudalmézeau /Demande aide communautaire : soutien aux opérations complexes de renouvellement urbain

Madame le Maire rappelle que la commune a fait le choix de réaliser un programme d'habitat en constructions neuves à l'entrée de bourg avec le bailleur social, Finistère Habitat.

L'opération comporte un macro-lot pour la réalisation de dix petites maisons T3 et T4 avec petit jardin et de deux petits lots que la commune conserve pour son propre compte.

Le permis d'aménager relatif à cette opération foncière a été accordé le 12 avril 2024 et le permis de construire des logements sociaux de Finistère Habitat le 10 juin 2024.

Les deux terrains communaux de l'opération sis à proximité direct du lotissement de Pen Ar Guéar disposent d'une superficie respective de 348 m² et de 349 m².

Madame le Maire précise que la communauté de communes, Pays d'Iroise Communauté, peut proposer une aide communautaire dans le cadre du soutien aux opérations complexes de renouvellement urbain avec une offre de logements sociaux.

Un montant maximum de 50 000 € est possible.

Elle propose de solliciter cette subvention pour l'opération foncière en entrée bourg, route de Ploudalmézeau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée à l'unanimité,

- Adopte cette proposition.

OBJET : Opération entrée de bourg /route de Ploudalmézeau/vente de deux terrains communaux/ fixation du prix au m².

Madame le Maire rappelle que la commune a fait le choix de réaliser un programme d'habitat en constructions neuves à l'entrée de bourg avec le bailleur social, Finistère Habitat.

L'opération comporte un macro-lot pour la réalisation de dix petites maisons T3 et T4 avec petit jardin et de deux petits lots que la commune conserve pour son propre compte.

Elle précise que le permis d'aménager relatif à cette opération foncière a été accordé le 12 avril 2024 et le permis de construire des logements sociaux de Finistère Habitat le 10 juin 2024.

Les deux terrains communaux de l'opération sis à proximité direct du lotissement de Pen Ar Guéar disposent d'une superficie respective de 348 m² et de 349 m².

Madame le Maire précise que la commune dispose des éléments (dépenses, hors travaux complémentaires imprévus) permettant de commercialiser ces 2 lots.

Vu la situation géographique des lots (à proximité de Pen Ar Guéar), Mme le Maire propose de fixer le même tarif appliqué aux lots du lotissement soit le prix de 105 € HT/m².

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée à l'unanimité,

- **Fixe** le prix des deux terrains constructibles à 105 € HT/m².
- **Autorise** le lancement des opérations de commercialisation dès lors que le permis d'aménager a été accordé et affiché
- **Précise que** les actes relatifs à la vente des deux lots seront passés en l'étude de Maître Rohou, Notaire à Ploudalmézeau
- **Autorise** Mme le Maire à signer les actes notariés ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente de ces deux terrains.
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Bibliothèque : subvention communale 2024

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de l'attribution des subventions accordées aux différentes associations (délibération du 27/05/2024), la subvention communale à la bibliothèque n'a pas été prise en considération.

Elle rappelle que la gestion est déléguée à la section Bibliothèque de l'association Foyer Rural.

Dans le cadre des préconisations du Conseil Général et conformément à la convention signée, en 2011, entre la commune et l'association Foyer Rural, une subvention de fonctionnement est accordée, calculée sur la base de 1 €/ habitant.

Elle propose d'attribuer la somme de 846 € pour 2024. (Référence INSEE nombre d'habitants au 01/01/2024)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, adopte cette proposition, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 846 € pour 2024.

Cette dépense sera mandatée sur le chapitre 65, article 65748 du BP 2025.

OBJET : Opération foncière : acquisition du jardin du presbytère : droit de passage et stationnements liés à la division du bien.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération, en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le jardin séparé du presbytère comprenant une partie du terrain cadastré C n° 435 d'une superficie d'environ 1200 m², la parcelle C° 438 de 140 m² et une partie de la parcelle C n°436 constituant le parvis de l'église au prix de 25 000 euros net vendeur.

Il avait validé également les modalités d'une servitude de passage rendu nécessaire par la division du bien.

Elle informe que la solution proposée consistant à autoriser un seul emplacement réservé pour le stationnement devant le garage du presbytère n'est pas satisfaisante et que plusieurs points soulevés par le notaire de l'acquéreur du bâtiment presbytère nécessitent des éclaircissements avant la signature de l'acte de vente du jardin.

Le 24 janvier 2025, une rencontre entre les représentants de l'évêché, de la commune et en présence du notaire, Maître Droual, notaire à Ploudalmézeau, a permis d'apporter des réponses.

Dans le cadre de la division du bien entre la commune (acquéreuse du jardin) et l'acquéreur du bâtiment presbytère, il est proposé ce qui suit :

- **Stationnements/ droit de passage**

1. Sur la question des places de stationnement, l'acquéreur du bâtiment presbytère a la possibilité d'opérer une ouverture dans le muret sud sur sa propriété pour se créer une place de stationnement.
 - Une deuxième place est possible sur le domaine public, devant cette ouverture dans le muret.
 - La commune s'engage à ne pas entraver la demande d'ouverture dans le muret sauf si c'est la décision de l'architecte des bâtiments de France.
2. La place devant le garage entre dans le principe d'une servitude de passage d'une voiture pour accéder au garage et d'un piéton pour gagner l'entrée du jardin côté acquéreur.
 - Il n'y a pas de place réservée à cet endroit, devant le garage. Il ne peut donc pas y avoir de stationnement de voiture.
 - En cas de changement de destination de la porte de garage et du garage, cette servitude tombe de facto.
3. Sur le domaine de la commune, une servitude (tracée sur plan) en milieu de l'allée permet à l'acquéreur de se diriger vers la porte de garage.
 - Les véhicules ne sont pas autorisés à stationner sur cette servitude.
 - L'allée qui mène à l'église est réservée au stationnement des véhicules liés à l'utilisation de l'église (obsèques, mariage...).

➤ **Travaux**

1. La commune rappelle que des travaux sont à prévoir sur l'église dans les années à venir.
 - Elle préviendra l'acquéreur.
 - Les travaux peuvent engendrer la pose d'échafaudage ou d'échelles, le passage de petits engins de chantier sur cette partie du domaine de la commune pour accéder au mur nord-Ouest de l'église.
 - Pour tous les autres travaux, la commune organisera le passage par le sud et par l'est.
2. La commune ouvrira un passage dans son propre mur du jardin (côté bassin) et abandonnera la petite entrée historique (Portillon bois) à l'acquéreur.
3. En mitoyenneté, la parcelle jardin sera clôturée par une haie à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve les dispositions proposées dans le cadre de la division et de la vente du bien du Presbytère (bâtiment et Jardin)) entre les deux acquéreurs.
- Annule et remplace les modalités de servitude de la délibération n° 2024-08-03 du 16 décembre 2024. Un nouveau plan est annexé à la présente délibération.

OBJET : Schéma directeur communal vélo

Par délibération en date du 15 mai 2023, le conseil municipal a approuvé l'élaboration d'un schéma communal vélo sur la commune de Lampaul-Ploudalmézeau.

Ce schéma directeur vélo communal a été élaboré par un groupe de travail constitué d'élus assisté par le service d'ingénierie territoriale de la communauté de communes et en concertation avec la population avec la participation d'administrés volontaires. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour établir un inventaire, un diagnostic portant sur les enjeux liés à la sécurité ainsi que sur les orientations à définir. Des visites de terrain ont été organisées à vélo par la commune.

Le schéma proposé vise à définir la politique cyclable de la commune. Les objectifs sont le développement de l'usage du vélo au sens large encouragé par des mesures efficaces telles que :

- La sécurisation des axes à fort trafic et des points noirs
- L'amélioration du jalonnement des autres axes
- L'équipement du territoire en service liés aux déplacements à vélo (stationnements)
- Améliorer le maillage avec les schémas existants : celui de la communauté de communes du Pays d'Iroise et celui du conseil départemental.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs temps d'échanges avec la CCPI et avec les administrés de la commune.

Il en résulte un plan dont les orientations visent à :

- Améliorer, et développer les services de stationnement gratuit
- Améliorer et sécuriser les axes déplacements suivants :

Bourg / Saint-Pabu (V45)

Bourg / Portsall

Bourg / Plouguin (via Gorréminihy)

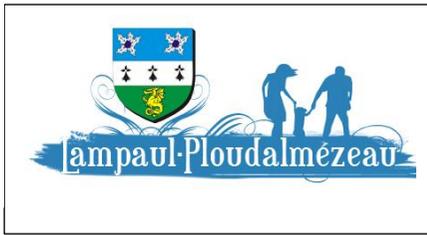
Bourg / Ploudalmézeau (VC1)

-Sécuriser les points noirs notamment au niveau des traversées dangereuses de carrefour.

-Compléter le maillage cyclable communautaire et départemental.

Les orientations stratégiques de la commune sont détaillées dans la cartographie jointe en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, adopte le schéma directeur communal vélo.



Alerte : composteur partagé en danger au foyer rural

Le composteur partagé de Lampaul est apprécié par beaucoup d'habitants heureux d'y déposer leurs déchets de cuisine.

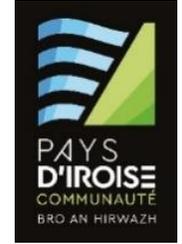
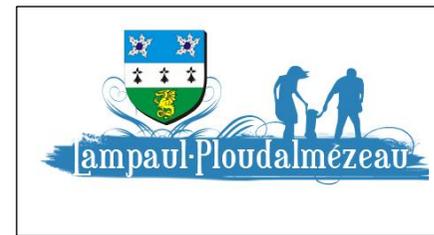
Mais nous regrettons les incivilités et les mésusages répétés, autant de tracas pour le **bénévole qui veille à son bon fonctionnement et qui constate les comportements irresponsables**. Voici donc quelques rappels :

1. Dans le bac d'apport : Vider son petit seau de déchets de cuisine, en priorité épluchures de fruits et légumes, sans viande ni poisson, bien mélanger à chaque dépôt et couvrir de matière sèche. TOUT doit être coupé en petits morceaux pour faciliter le mélange et le compostage.
 - Pas de légumes entiers, ni de pain : chapelure ou pain perdu sont des solutions pour ne plus gaspiller de pain.
 - Pas de sacs plastique, évidemment !
2. Le bac de matière sèche est réservé au broyat et carton déchiqueté qui servent à équilibrer les dépôts chargés d'eau.
3. Le bac de maturation sert à finir le compostage, avant utilisation au jardin.

Nous demandons à chaque personne qui dépose de mélanger et couvrir de matière sèche **et nous faisons appel à d'autres bénévoles pour former une équipe de référents. Merci de prendre contact avec la mairie au 02 98 48 11 28**

Si ces consignes ne sont pas suivies d'effets, ce composteur partagé pourrait disparaître. En effet, il ne peut bien fonctionner qu'avec la vigilance de tous.

Contact : preventiondechets@ccpi.bzh / 06 99 64 63 66



Alerte : composteur partagé en danger au foyer rural

Le composteur partagé de Lampaul est apprécié par beaucoup d'habitants heureux d'y déposer leurs déchets de cuisine.

Mais nous regrettons les incivilités et les mésusages répétés, autant de tracas pour le **bénévole qui veille à son bon fonctionnement et qui constate les comportements irresponsables**. Voici donc quelques rappels :

4. Dans le bac d'apport : Vider son petit seau de déchets de cuisine, en priorité épluchures de fruits et légumes, sans viande ni poisson, bien mélanger à chaque dépôt et couvrir de matière sèche. TOUT doit être coupé en petits morceaux pour faciliter le mélange et le compostage.
 - Pas de légumes entiers, ni de pain : chapelure ou pain perdu sont des solutions pour ne plus gaspiller de pain.
 - Pas de sacs plastique, évidemment !
5. le bac de matière sèche est réservé au broyat et carton déchiqueté qui servent à équilibrer les dépôts chargés d'eau.
6. Le bac de maturation sert à finir le compostage, avant utilisation au jardin.

Nous demandons à chaque personne qui dépose de mélanger et couvrir de matière sèche **et nous faisons appel à d'autres bénévoles pour former une équipe de référents. Merci de prendre contact avec la mairie au 02 98 48 11 28**

Si ces consignes ne sont pas suivies d'effets, ce composteur partagé pourrait disparaître. En effet, il ne peut bien fonctionner qu'avec la vigilance de tous.

Contact : preventiondechets@ccpi.bzh / 06 99 64 63 66



ESPACES LOISIRS ITINERANTS



La commune de Lampaul-Ploudalmézeau, en partenariat avec les communes de Plouguin, Saint-Pabu et Tréglonou, propose lors de chaque période de vacances scolaires des activités sportives et culturelles dans le cadre des « Espaces de Loisirs Itinérants » (ELI) pour les jeunes de 10 à 17 ans.

La prochaine semaine « ELI » aura lieu **du 18 au 22 août 2025** de 10h à 18h, à **Lampaul-Ploudalmézeau. Ouvert à tous.** Le transport est assuré au départ de Lampaul-Ploudalmézeau. Renseignements en mairie 02.98.48.11.28 ou brigitte.gallic@lampaul-ploudalmezeau.bzh

Attention : Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante :

<https://fscf-bretagne.comiti-sport.fr/>

ou avec le QR Code ci-dessous.

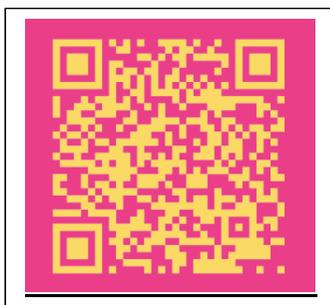


Tableau des tarifs (familles) Tarifs semaine 5 jours				
Tarifs familles en fonction du Quotient Familial (QF)	Semaine 1er enfant	Semaine 2ème enfant	Semaine 3ème enfant	Tarif journée par enfant
QF < 650	32,10 €	30,50 €	29,50 €	8,00 €
QF de 651 à 1099	35,60 €	33,90 €	32,80 €	8,90 €
QF de 1099 à 1499	38,20 €	36,30 €	35,10 €	9,60 €
QF > 1500	45,80 €	43,60 €	42,20 €	11,50 €
non allocataire	56,10 €	53,30 €	51,70 €	14,10 €

ESPACES LOISIRS ITINERANTS



La commune de Lampaul-Ploudalmézeau, en partenariat avec les communes de Plouguin, Saint-Pabu et Tréglonou, propose lors de chaque période de vacances scolaires des activités sportives et culturelles dans le cadre des « Espaces de Loisirs Itinérants » (ELI) pour les jeunes de 10 à 17 ans.

La prochaine semaine « ELI » aura lieu **du 18 au 25 août 2025** de 10h à 18h, à **Lampaul-Ploudalmézeau. Ouvert à tous.** Le transport est assuré au départ de Lampaul-Ploudalmézeau. Renseignements en mairie 02.98.48.11.28 ou brigitte.gallic@lampaul-ploudalmezeau.bzh

Attention : Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante :

<https://fscf-bretagne.comiti-sport.fr/>

ou avec le QR Code ci-dessous.

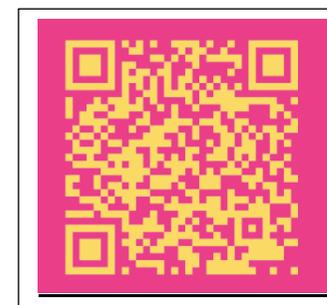


Tableau des tarifs (familles) Tarifs semaine 5 jours				
Tarifs familles en fonction du Quotient Familial (QF)	Semaine 1er enfant	Semaine 2ème enfant	Semaine 3ème enfant	Tarif journée par enfant
QF < 650	32,10 €	30,50 €	29,50 €	8,00 €
QF de 651 à 1099	35,60 €	33,90 €	32,80 €	8,90 €
QF de 1099 à 1499	38,20 €	36,30 €	35,10 €	9,60 €
QF > 1500	45,80 €	43,60 €	42,20 €	11,50 €
non allocataire	56,10 €	53,30 €	51,70 €	14,10 €

Lampaul en fête

Dimanche 29 juin 2025, à partir de 12H00

A la salle communale



Repas barbecue

Prix du repas : 13 € adultes
7 € enfants de 6 à 12 ans

Apéritif offert, melon avec jambon de pays, grillades, dessert

Inscriptions avant le mercredi 25 juin

De préférence par email à :

- o Foyer rural: foyerlampaulploudalmezeau@gmail.com
- o Ou Philippe Girard : 06 84 83 37 06

Pétanque

Pétanque dans l'après-midi avec tirage au sort des équipes



Marche

Marche dans l'après-midi vers les dunes de Lampaul

Vous êtes tous les bienvenus

<http://www.foyerlampaul.fr>

Lampaul en fête

Dimanche 29 juin 2025, à partir de 12H00

A la salle communale



Repas barbecue

Prix du repas : 13 € adultes
7 € enfants de 6 à 12 ans

Apéritif offert, melon avec jambon de pays, grillades, dessert

Inscriptions avant le mercredi 25 juin

De préférence par email à :

- o Foyer rural: foyerlampaulploudalmezeau@gmail.com
- o Ou Philippe Girard : 06 84 83 37 06

Pétanque

Pétanque dans l'après-midi avec tirage au sort des équipes



Marche

Marche dans l'après-midi vers les dunes de Lampaul

Vous êtes tous les bienvenus

<http://www.foyerlampaul.fr>

Samedi 21 juin
11h30

KERMESSE DU RUGBY

Viens défiler

Exposition
de
Vieux tracteurs



**Du camping municipal au
centre du village**



Défilé costumé — stands de jeux — buvette — snack — ambiance assurée

Samedi 21 juin
11h30

KERMESSE DU RUGBY

Viens défiler

Exposition
de
Vieux tracteurs



**Du camping municipal au
centre du village**



Défilé costumé — stands de jeux — buvette — snack — ambiance assurée